

Règlement du jeu-concours organisé  
par la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche  
« Gagnez des places pour le spectacle d'Alex Vizorek, les femmes et  
quelques hommes... »

**Article 1 : Société organisatrice**

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE - société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, au capital social de 352 271 000 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI - 16, rue Hoche Tour Kupka B TSA 39999 92 919 LA DEFENSE CEDEX - organise un jeu gratuit, sans obligation de souscription de contrat ou d'achat de produits ou de services, dénommé : « **Gagnez des places pour le spectacle d'Alex Vizorek, les femmes et quelques hommes...** ».

**Article 2 : Champ d'application**

Ce jeu se déroulera du lundi 17 février 2020 à 8h00 au dimanche 23 février 2020 à 23h59.

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure cliente de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche. Une seule participation par personne sera prise en compte pour toute la durée du jeu.

**Article 3 : Annonce du jeu et modalités de participation**

Ce jeu est disponible sur le site internet de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche (<https://www.caisse-epargne.fr/loire-drome-ardecche/particuliers>).

Les participants s'engagent à accepter le règlement du jeu, à publier correctement et de bonne foi tous les éléments nécessaires à l'inscription, en fournissant des informations exactes. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son prénom/nom/date de naissance et code postal de son lieu d'habitation. La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou tentatives de fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus, de manière manuelle ou informatique. Les participations multiples seront considérées comme des tentatives de fraude et entraîneront leur annulation.

Les participants peuvent participer 24 heures sur 24, en se connectant sur le site via un navigateur Internet standard (notamment Internet Explorer).

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuels dysfonctionnements du mode de participation au présent jeu, liés aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### **Article 4 : Gain mis en jeu, attribution du gain**

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

Ce jeu est doté de 5 invitations pour 2 personnes au spectacle d'Alex Vizorek le dimanche 8 mars 2020 à 20h00 au Centre de congrès de Saint-Etienne – 23 rue des frères P et D Ponchardier à Saint-Etienne, le lot de 2 invitations étant d'une valeur de 60 € TTC.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

Il est précisé que le gain devra être accepté tel quel et ne pourra faire l'objet d'aucune compensation financière ou d'un échange contre un autre lot. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

#### **Article 5 : Détermination du gagnant**

Un tirage au sort, effectué parmi toutes les participations dûment valables, déterminera les 5 gagnants du jeu. Ce tirage sera effectué à l'issue de la période de jeu, par le Département Communication interne et externe de la Société Organisatrice et en présence du département conformité de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

Il est prévu une liste de 3 suppléants qui seront désignés par tirage au sort parmi toutes les participations dûment valables, une fois les 5 gagnants du jeu déterminés.

La Caisse d'Epargne informera par téléphone ou par mail les 5 gagnants de leur gain. Sans réponse de la part des gagnants dans les 48h, les places seront proposées aux suppléants.

Au cas où les gagnants ne pourraient se rendre disponibles ou renonceraient à leur lot, celui-ci serait proposé aux suppléants.

#### **Article 6 : Remise des gains**

Les places seront envoyées par mail aux gagnants.

## **Article 7 : Réserves et Autorisations**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler ce jeu, ou encore d'en limiter le gain, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée en pareil cas.

Les gagnants autorisent par avance du seul fait de l'acceptation de leur gain que la Société Organisatrice exploite sous quelque forme que ce soit et auprès de tout public, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tout type liés au présent jeu, leurs déclarations écrites ou verbales relatives à ce gain, leur identité, à savoir leur nom, leur prénom et leur lieu d'habitation (commune) ainsi que leurs photos.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le site et sera déposée auprès de l'huissier qui est désigné à l'article 8 de ce présent règlement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait affecter la validité du règlement lui-même.

## **Article 8 : Acceptation du règlement-Consultation**

### **8.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **8.2 Accès au règlement**

Le règlement du jeu est déposé auprès de la SARL AURALAW, 17A rue de la presse, 42000 SAINT-ETIENNE.

Le présent règlement sera disponible par demande écrite à Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, Département Communication interne et externe, 17 rue P. et D. Ponchardier. BP 147. 42012 Saint-Etienne Cedex 2.

## **Article 9 : Protection des données personnelles**

La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche recueille des données à caractère personnel vous concernant et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable.

Les données recueillies via le présent formulaire sont obligatoires. A défaut votre participation au jeu ne pourrait pas être traitée ou son traitement s'en trouverait retardé.

Vos données sont traitées pour les finalités suivantes : Gestion de votre participation au jeu, gestion du tirage au sort, prise de contact pour les gagnants. Le traitement est basé sur le consentement de chaque participant.

Vos données sont destinées à La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, responsable(s) de traitement.

La durée de conservation des données est de 6 mois pour les finalités liées à la gestion du jeu.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par la loi, vous pouvez également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données vous concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès.

Si le traitement est fondé sur votre consentement, vous disposez du droit de retirer votre consentement.

Si le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, vous pouvez vous opposer à ce traitement si vous justifiez de raisons propres à votre situation.

Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement de vos données à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de votre identité par la production d'une copie d'identité, être exercés à tout moment à l'adresse suivante :

- Par courrier postal : Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, Service Relation clientèle, 17 rue des Frères Ponchardier, 42012 Saint Etienne Cedex
- Par internet : [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr) : « Aide et Outils pratiques/Services et numéros utiles/Service Relation clientèle »

Si vous souhaitez en savoir plus ou contacter notre Délégué à la Protection des Données, **vous** pouvez nous écrire à l'adresse suivante : [celda-b-dpd@celda.caisse-epargne.fr](mailto:celda-b-dpd@celda.caisse-epargne.fr)

Réclamations :

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

En France, l'autorité de contrôle est :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)  
3 place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 PARIS Cedex 07

Pour plus d'information, consultez notre notice d'information sur la protection des données personnelles : <https://www.caisse-epargne.fr/da/file/fre-LD/360030> tout moment sur notre site internet [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr) ou sur simple demande auprès de votre agence.

## **Article 10 : Responsabilités**

Le gagnant s'engage à dégager de toute responsabilité la Société Organisatrice, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants de tout dommage qu'il pourrait subir en relation directe ou indirecte avec l'acceptation du lot gagné.

Ainsi, le gagnant déclare être informé et accepter expressément que la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au jeu-concours « **Gagnez des places pour le spectacle d'Alex Vizorek, les femmes et quelques hommes...** » et de ses suites. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de donnée ou d'une détérioration liée à ces données.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition de la dotation ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement.

La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en cas de dysfonctionnement du réseau internet nuisant au bon déroulement du jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable, compte tenu des risques inhérents à toute connexion sur internet, et considérant l'absence de protection des données, aux détournements éventuels par des tiers de ces dernières, et/ou à la contamination du système du participant par des virus.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de bogue informatique, défaillance technique, ou anomalie qui pourraient causer un dommage au système du participant.

La responsabilité de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE ne saurait être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

## **Article 11 : Loi-Différend-Compétence**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

Si le désaccord persiste au-delà d'un mois, il sera soumis aux tribunaux compétents de Saint-Etienne.

## **Article 12 : Fraude**

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

## **Article 13 : Demande de remboursement**

Les frais de connexion Internet nécessaires à la participation au jeu seront remboursés sur la base forfaitaire de 16 (seize) centimes d'euros pour 2 (deux) minutes de connexion. Il est entendu qu'il n'y a pas de remboursement dans le cas où la participation serait effectuée dans le cadre d'un abonnement mensuel à Internet de façon illimitée (ADSL, câble ou autre). Une seule demande de remboursement des frais de connexion par foyer peut être prise en compte (même nom, même adresse).

Peuvent également être remboursés les frais de timbre (tarif lent en vigueur moins de 20 g), liés à la demande de règlement, sur simple demande écrite à l'adresse du Jeu :

**Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche**  
**Département Communication interne et externe**  
**Jeu-concours « Gagnez des places pour le spectacle d'Alex Vizorek, les femmes et quelques hommes... »**  
**17 rue P. et D. Ponchardier - BP 147 - 42012 Saint-Etienne Cedex 2**

Les demandes de remboursement doivent être regroupées à raison d'une seule par foyer (même nom et/ou même adresse postale), envoyée avant le 31 mars 2020 à 00h00, (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du jeu et en y joignant :

- Le nom, prénom, adresse postale,
- le titre et la date du jeu,
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

Toute demande de remboursement tardive, incomplète, illisible ou comportant des données erronées sera considérée comme nulle.

Les participants qui ne se sont pas strictement conformés au présent règlement ou qui ont commis une fraude ou une tentative de fraude, ne peuvent prétendre à aucun remboursement.